

ACTIVITE ORDINALE DU VAR

1. REPRESENTATIVITE DU CONSEIL :

Dès 2012 : 6 femmes médecins élues sur 21 conseillers ordinaires.

Depuis 2015 : 8 femmes élues pour 21 conseillers ordinaires.

Moyenne d'âge des élus : 59,9 ans.

Composition du Conseil : 18 membres en activité sur 21 élus.

2. GESTION FINANCIERE DU CONSEIL :

Cotisation : 335€

Affectation des quotités : Départemental : 162€ / Régional : 40€ / National : 133€

Réserve de trésorerie de 18 mois (un an de fonctionnement = 690 000€)

3. INDEMNITES DES ELUS :

Depuis la séance plénière 1^{er} février 2010 : indemnités des élus plafonnées à 48 C / mois pour tous, quelle que soit la mission ou la fonction.

Séances plénières non indemnisées.

4. COMMISSION JURIDICTIONNELLE :

Dossiers traités en 2018 :

- 185 signalements
- 64 plaintes
- 23 transmises à la Chambre Disciplinaire de Première Instance

Les remarques de la Cour des Comptes concernant le fonctionnement de l'activité juridictionnelle ont fait l'objet d'une réponse de Madame la Présidente de la Chambre Disciplinaire Nationale de l'Ordre des Médecins (lien).

5. ENTRAIDE :

La commission d'entraide du Conseil Départemental du Var de l'Ordre des Médecins gère toutes les difficultés des confrères qui sont reçus à leur demande.

L'aide financière est nécessaire dans 1 cas / 5.

Budget annuel alloué à l'entraide : 15 000€ (dont une bourse d'étude versée à l'AFEM pour les enfants des confrères d'un montant de 6000€).